COMMUNIQUÉ DE PRESSE
18 septembre 2018
Délégation à l'information et à la communication
Contact : Amélie Roux-Rubio
04 27 86 55 55 - ars-ara-presse@ars.sante.fr

Agir ensemble pour la Santé mentale en Auvergne-Rhône-Alpes

Le Dr Jean-Yves Grall, directeur général de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, installe une commission régionale santé mentale.

La santé mentale constitue une priorité pour l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes. Dans la continuité du comité stratégique national de la santé mentale et de la psychiatrie lancé le 28 juin par la ministre des solidarités et de la santé, mais aussi pour répondre à la demande d'une meilleure articulation entre les acteurs régionaux au sein d'une instance régionale spécifique, la commission régionale santé mentale est en place en Auvergne-Rhône-Alpes, depuis le mercredi 13 septembre 2018.

ORGANISATION DE LA COMMISSION RÉGIONALE « SANTÉ MENTALE »

Une instance transversale et représentative

La commission est constituée de 37 membres : représentants d'établissements, professionnels du premier recours, acteurs du médico-social, acteurs de la prévention, représentants de l'État tels que la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, la préfecture de région et l'Éducation nationale ainsi que les représentants des usagers.

À consulter

> Décision d'installation de la commission

> Liste des membres de la commission

Un lieu d'échanges

La commission se réunira une à deux fois par an. Elle permettra de présenter les évolutions des actions et projets de santé mentale. La commission sera un lieu d'échanges à travers laquelle tous les membres pourront exprimer leurs attentes, leurs actions et leurs avis.

Une référente santé mentale

Une référente santé mentale a été nommée au 1er mai 2018, Karyn Guisard, dont la mission essentielle est d'assurer la transversalité au sein de l'ARS mais également auprès des partenaires. Elle est chargée également de suivre la déclinaison du projet régional de santé sur ce champ.

LA SANTÉ MENTALE : UNE PRIORITÉ EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Le Projet régional de santé 2018-2028, à travers le schéma régional, présente les 8 objectifs spécifiques pour contribuer à améliorer le parcours de santé en santé mentale dans la région.

Parmi les actions prioritaires dont les travaux ont débuté :

• la mise en place des projets territoriaux de santé : les travaux ont été engagés avec le lancement de la réalisation des **diagnostics territoriaux**,

• la prévention du suicide avec la déclinaison du dispositif VIGILANS qui consiste à mettre en place une organisation de rappel des « suicidants » à partir de plateformes et développer un réseau sentinelle associant les professionnels libéraux.